
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

03 SEPT 2014
Ouagadougou, le

N° 14.573 /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel sans formation pour le recrutement de quinze (15) contrôleurs d'Etat est ouvert le dimanche 28 septembre 2014 dans le centre unique de Ouagadougou, suivant les profils ci-après :

Ce sont :

Profils concernés	Nombre de postes
Magistrats	02
Spécialiste en marchés publics	01
Commissaire de Police	01
Spécialistes en Finances comptabilité	02
Administrateurs civils	02
Administrateurs des services financiers	02
Conseiller en gestion des ressources humaines	01
Inspecteurs du Trésor	02
Inspecteur du Travail	01
Inspecteur des impôts	01

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les Officiers Supérieurs des Forces Armées et les Agents Publics de l'État de catégorie A1 ou de la 1^{ère} catégorie échelle A et les Magistrats, âgés de 47 ans au plus au 31 décembre 2014 et totalisant au moins dix (10) ans de services effectifs dans la catégorie A1 ou 1A.

En ce qui concerne le recrutement du Spécialiste en marchés publics, être titulaire d'un master en marchés publics et avoir exercé ou enseigné au moins trois (03) ans dans un service public chargé des marchés publics.

Les fonctionnaires ou les agents contractuels de l'État en cours de formation depuis plus d'un mois dans une école de formation professionnelle ne sont pas concernés par le présent concours.

Les fonctionnaires ou les agents contractuels de l'État de retour de stage de spécialisation doivent justifier de deux (02) ans de service effectif au 31 décembre 2014 pour compter de la date de leur reprise de service.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, sous couvert de la voie hiérarchique et devront être centralisés par les Directeurs des Affaires administratives et financières (DAAF) ou les Directeurs des ressources humaines (DRH) des institutions ou ministères dont relèvent les candidats et acheminés à l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE), sise Rue de l'UEMOA Porte n°238, les jours ouvrables du 08 au 19 septembre 2014 de 07h à 12h 30 mn et de 15h à 17h 30 mn.

Les dossiers de candidature devront contenir les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200F CFA, datée et signée du candidat et indiquant son numéro matricule, son adresse (numéro de téléphone), son emploi, ses catégorie et échelle, son grade pour les Officiers Supérieurs des Forces Armées Nationales ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- un état de services délivré par le supérieur hiérarchique immédiat du candidat, indiquant que celui-ci remplit les conditions d'âge, de catégorie, d'échelle, et d'ancienneté de service ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis selon l'option choisie.

Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le 28 septembre 2014 et comporteront les épreuves de spécialité en fonction de l'option selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 10h30 : Epreuve de spécialité(en fonction de l'option) : Etude de cas coefficient.4

- 11h 30 à 15h 30 : Épreuve de Culture Générale.....coefficient.2

Les épreuves orales d'admission (coefficient.1) auront lieu dans le centre unique de Ouagadougou et consisteront en un entretien devant un jury.

La moyenne des notes des épreuves écrites et orales constituera la note d'admission.

Les épreuves sont notées de 0 à20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.

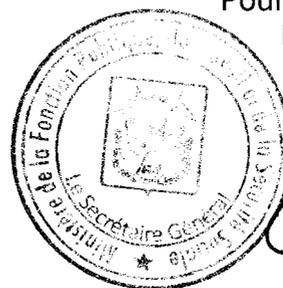
Les candidats se présenteront dans la salle de composition à 06 h 30 mn munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè et du nécessaire pour composer.

L'admission définitive au concours ne sera prononcée qu'après une enquête de moralité et sera suivie de la nomination en Conseil des Ministres dans l'emploi de contrôleur d'État.

Les candidats déclarés admis seront nommés dans l'emploi de Contrôleur d'Etat et rémunérés en fonction de la catégorie P5.

Les lieu du déroulement des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission sera précisé ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Kougbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National